

SÉANCE LUNDI 3 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 février 2014 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Yves Germain, Vincent Mainville, Jean-Pierre Allard et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2014-02-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014.
- 4) Adoption du registre de chèque du mois de janvier 2014.
- 5) Programme PARMM (Député Sylvain Pagé).
- 6) Soumission (Ferme Horticole Luc Gagnon)-remis au mois de mars 2014.
- 7) Relevé des déclarations pécuniaires.
- 8) Adhésion Chute St-Philippe à la cour municipale
- 9) Lumière de rue – chemin Dubois et Vieille Route 11.
- 10) Génération C4 – persévérance scolaire.
- 11) Période de questions.
- 12) Levée de la séance.

Adoptée

2014-02-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2014 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2014-02-03

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS DE JANVIER 2014

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois de janvier 2014 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1400001 à C1400055, totalisant 91 588.25\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2014;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1400009 à P1400015 (élus) totalisant 3 372.24\$ et les numéros P1400001 à P1400008 et les numéros P1400016 à P1400032 (employés) totalisant 11 171.47\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2014;

Adoptée

2014-02-04

PROGRAMME PARM – DEMANDE DE SUBVENTION SYLVAIN PAGÉ

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
De demander au député Sylvain Pagé une subvention de 25 000.\$ dans le cadre du Programme PARM pour des travaux d'amélioration de la chaussée : creusage de fossé et rechargement de concassé sur le chemin de la Vieille Route 11,

Adoptée

2014-02-05

RELEVÉ DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité
D'accepter pour dépôt le rapport des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMROT.

Adoptée

2014-02-06

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la parution le 4 décembre 2013 du décret 1210-2013 confirmant l'établissement de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le 19 décembre 2013 soit, 15 jours suivant cette parution la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle était officiellement créée;

ATTENDU que la municipalité de Chute-St-Philippe a adhéré en vertu du décret 224-2013 à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité de Chute-St-Philippe pour se retirer de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sont, notamment, l'adoption de la résolution 9578-2014 demandant son adhésion à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour (résolution 9578-2014);

ATTENDU que cette entente a été signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, l'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a déposé à sa séance du 15 janvier 2014 un projet de règlement ayant pour objet l'adhésion de la municipalité à ladite entente;

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle autorisant, conformément à l'article 18 de ladite entente, l'adhésion de la municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle (résolution MRC-CC-11242-01-14);

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré à l'entente existante, et ce, selon les mêmes modalités que les municipalités signataires.

Adoptée

2014-02-07

LUMIÈRE DE RUE – CHEMIN DUBOIS ET VIEILLE ROUTE 11

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité
D'accepter que la municipalité fasse la demande auprès d'Hydro Québec pour l'installation d'une lumière de rue à l'interception du Chemin Dubois et de la Veille Route 11.

Adoptée

2014-02-08

GENÉRATION C4

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité
De participer au projet Génération C4 un montant de 50.\$ sera versé à l'organisme.

Adoptée

2014-02-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 :10h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2014-02-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse